



AS/Pol/Inf (2020) 09

27 août 2020

Fpdocinf09_20

Commission des questions politiques et de la démocratie

La situation au Bélarus après les élections présidentielles du 9 août 2020

Compendium de déclarations

Président de l'Assemblée parlementaire, 10 août 2020

Présidente de la Commission des questions politiques et de la démocratie, 13 août 2020

Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe, 14 août 2020

Président de la Commission de Venise, 14 août 2020

Président de l'Assemblée parlementaire, 18 août 2020

Déclaration commune : Président du Comité des Ministres, du Président de l'Assemblée parlementaire et de la Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe, 26 août 2020

Président du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe, 26 août 2020

Élection présidentielle au Bélarus : le Président de l'APCE salue le courage et la détermination du peuple du Bélarus, en particulier les femmes, et appelle les autorités à respecter les droits de l'homme et les normes de l'Etat de droit

10/08/2020 Présidence

Suite à l'élection présidentielle au Bélarus, le Président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE), Rik Daems, a fait la déclaration suivante :

« J'ai suivi de près l'élection présidentielle au Bélarus, ainsi que les événements de la nuit dernière après la clôture du scrutin – je regrette profondément que cette élection soit loin d'avoir été libre et équitable.

Les candidats n'ont pas pu se présenter et faire campagne librement, la liberté de réunion et la liberté d'expression ont été sévèrement restreintes – notamment par la détention massive de manifestants pacifiques, de militants et de journalistes – et l'intégrité du vote anticipé a été remise en question.

Les événements de la nuit dernière – notamment le recours à la force par la police et l'armée ainsi que la détention de manifestants – aggravent mes inquiétudes. Je demande instamment aux autorités de faire preuve de la plus grande retenue et de garantir l'exercice sans entrave des droits de l'homme et des libertés fondamentales, conformément aux obligations et aux engagements internationaux du Bélarus. La liberté d'expression et de réunion pacifique est un pilier essentiel des sociétés démocratiques et une condition nécessaire à un processus politique pluraliste et démocratique.

Je salue tout particulièrement le courage et la détermination des femmes du Bélarus, qui ont participé activement au processus politique en tant que dirigeantes, militantes et électrices engagées, malgré les remarques sexistes formulées tout au long de la campagne. Ce langage dédaigneux, comme l'APCE l'a clairement indiqué à plusieurs reprises, n'a pas sa place dans la politique moderne.

L'Assemblée a longtemps exhorté les autorités du Bélarus à s'orienter vers un « système politique véritablement compétitif », dans lequel les partis et les candidats peuvent s'inscrire et faire campagne sans entrave, et les électeurs faire des choix libres et éclairés.

Le Bélarus a demandé à rejoindre le Conseil de l'Europe en 1997 mais, en l'absence de progrès démocratiques, ce processus est gelé depuis quelques années. Néanmoins, les droits et les libertés du peuple bélarusse nous tiennent toujours à cœur et, malgré le fait que cette élection ait été profondément décevante, nous continuons d'attendre avec impatience le jour où les valeurs démocratiques européennes prévaudront pleinement au Bélarus.

Par conséquent, l'Assemblée suivra de près la situation, notamment par le biais de sa Commission des questions politiques et de la démocratie ».

Bélarus : mettre fin aux violences et engager le dialogue, déclare Cheryl Gillan

13/08/2020 Questions politiques et démocratie

La Présidente de la Commission des questions politiques de l'APCE, Dame Cheryl Gillan (Royaume-Uni, CE/AD) a fait aujourd'hui la déclaration suivante sur la situation au Bélarus :

« Je suis préoccupée par les scènes de violence dans les rues du Bélarus lors des manifestations qui ont suivi l'élection présidentielle de dimanche dernier, et par les informations faisant état de détentions massives et de mauvais traitements infligés à des personnes, notamment des journalistes.

La violence n'est pas une voie à suivre dans un processus politique démocratique et devrait cesser à tous les niveaux de l'échiquier politique. Je me réfère dans ce contexte à l'appel de Rik Daems, le Président de l'APCE, à la plus grande retenue et à garantir sans entrave les droits de l'homme et les libertés fondamentales. J'espère que les autorités du Bélarus entendront la voix de la population demandant un véritable changement, et engageront un dialogue inclusif avec la société.

Le Conseil de l'Europe, avec sa grande expérience en faveur de transformations démocratiques, peut apporter une aide précieuse et contribuer à créer une partie de ce dialogue, afin de résoudre la crise actuelle et ouvrir la voie aux réformes. Dans cette optique, la Commission des affaires politiques et de la démocratie a inscrit cette question à son ordre du jour pour discussion, lors de sa prochaine réunion les 17 et 18 septembre 2020 ».

Déclaration de la Secrétaire Générale sur la situation au Bélarus

SECRÉTAIRE GÉNÉRALE STRASBOURG 14 AOÛT 2020

La Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe Marija Pejčinović Burić a fait la déclaration suivante au sujet du Bélarus : « Nous restons préoccupés par la situation au Bélarus. Bien que le Bélarus ne soit pas un État membre du Conseil de l'Europe, nous avons coopéré dans plusieurs domaines et le Bélarus est partie à plusieurs de nos conventions.

C'est pourquoi j'appelle les autorités du pays à garantir la liberté de réunion et d'expression, à ne pas arrêter les personnes qui manifestent pacifiquement et à s'abstenir de tout mauvais traitement à leur égard.

Le Bélarus doit assurer sans délai la pleine participation de la société civile.

Le Conseil de l'Europe et ses organes spécialisés sont prêts à coopérer avec le Bélarus pour accompagner les réformes qui s'imposent. »

Les normes électorales internationales doivent être respectées

Déclaration de Gianni Buquicchio, Président de la Commission de Venise

COMMISSION DE VENISE STRASBOURG 14 AOÛT 2020

« Les élections démocratiques sont l'expression de la souveraineté appartenant au peuple d'un pays. C'est la libre expression de la volonté du peuple qui fonde l'autorité et la légitimité du gouvernement. Les droits des citoyens de voter et d'être élus lors d'élections périodiques et démocratiques sont des droits de l'homme internationalement reconnus.

Des élections démocratiques ne peuvent être tenues que dans le respect des droits de l'homme, en particulier de la liberté d'expression et de la presse, de la liberté de circulation à l'intérieur du pays, ainsi que de la liberté de réunion et de la liberté d'association à des fins politiques, y compris par la création de partis politiques. Toute restriction de ces libertés doit respecter les principes de la base légale, de l'intérêt public et de la proportionnalité. Ces droits doivent être garantis sans aucune discrimination.

La tenue d'élections démocratiques conformes aux normes internationales, telles que consacrées en particulier dans le Pacte international relatif aux droits civils et politiques ratifié par le Bélarus, est donc devenue un sujet de préoccupation pour les organisations internationales, tout comme elle l'est pour les institutions nationales, les concurrents politiques, les citoyens et leurs organisations. L'observation électorale nationale et internationale exprime ces intérêts et est vitale pour garantir la confiance dans les processus électoraux.

La Commission de Venise a identifié les normes fondamentales dans le domaine des élections. Elle les défend et promeut activement. J'ai suivi avec une grande inquiétude les récentes élections présidentielles au Bélarus. J'appelle les autorités du Bélarus à respecter les normes internationales applicables aux élections, à libérer les observateurs nationaux et les manifestants, et à permettre l'exercice sans entrave des libertés de réunion, d'association et d'expression, dans l'intérêt du peuple bélarussien et de la stabilité du pays ».

Bélarus : le Président de l'APCE encourage un processus politique national inclusif et des réformes démocratiques

18/08/2020 Présidence

« Les événements au Bélarus démontrent l'importance primordiale des valeurs soutenues par le Conseil de l'Europe. En défendant activement ses libertés fondamentales, le peuple du Bélarus a choisi la voie du changement démocratique. Par conséquent, un processus politique national inclusif est nécessaire de toute urgence pour assurer une transition pacifique et démocratique, ouvrant la porte à des réformes indispensables. Je salue les efforts de toutes les parties prenantes et des partenaires internationaux pour le soutenir », a déclaré Rik Daems, Président de l'APCE.

« En tant que défenseur de la démocratie et des droits de l'homme sur le continent, le Conseil de l'Europe pourrait fournir des normes et une expertise précieuses, notamment dans les domaines de la réforme constitutionnelle et électorale, du renforcement de l'indépendance et de l'efficacité du système judiciaire, de la création d'un environnement favorable à la société civile et du soutien à un environnement médiatique pluraliste et indépendant, ainsi que dans de nombreux autres domaines.

L'objectif stratégique de l'Organisation reste l'intégration du Bélarus au Conseil de l'Europe sur la base des valeurs et des principes de l'Organisation. Aujourd'hui, nous avons la possibilité de franchir une étape importante dans ce sens et tous les États membres du Conseil de l'Europe devraient travailler ensemble pour atteindre cet objectif, dans l'intérêt de l'Europe, de ses citoyens et des valeurs que nous partageons.

J'espère sincèrement que le processus politique et les réformes démocratiques nous permettront d'accueillir le Bélarus et ses citoyens dans notre famille de valeurs communes, à laquelle ils appartiennent. J'attends donc avec intérêt une discussion approfondie au sein de la Commission des affaires politiques dans les semaines à venir, afin d'identifier les initiatives concrètes qui pourraient être proposées par l'Assemblée à cet égard ».

Le Bélarus a demandé à adhérer au Conseil de l'Europe en 1993, mais son statut d'invité spécial auprès de l'Assemblée parlementaire est suspendu depuis 1997.

Bélarus : déclaration commune de la Présidence du Comité des Ministres, du Président de l'APCE et de la Secrétaire Générale

CONSEIL DE L'EUROPE STRASBOURG 26 AOÛT 2020

Dans une déclaration commune du ministre délégué aux Affaires étrangères de la Grèce, Miltiadis Varvitsiotis, Président du Comité des Ministres, de Rik Daems, Président de l'Assemblée parlementaire, et de Marija Pejčinović Burić, Secrétaire Générale, les trois dirigeants du Conseil de l'Europe ont appelé les autorités du Bélarus et toutes les parties concernées « à engager de toute urgence dans le pays un dialogue inclusif et large, en y associant pleinement la société civile, afin de trouver une issue pacifique à la crise actuelle et d'ouvrir la voie aux réformes nécessaires dans l'intérêt de tous les citoyens bélarusses ».

Le Bélarus n'est pas encore membre du Conseil de l'Europe. Cependant, au fil des années le pays a signé et ratifié douze traités et protocoles du Conseil de l'Europe et rejoint quatre accords partiels : la Commission de Venise, le GRECO (Groupe d'États contre la corruption), l'Accord partiel élargi sur le sport et la Pharmacopée européenne. De plus, le Conseil de l'Europe mène un certain nombre d'activités au Bélarus, aidé en cela par son Point d'information à Minsk, ouvert en 2009. Un nouveau Plan d'action (2019-21) entre le Bélarus et le Conseil de l'Europe, basé sur la coopération autour de projets, a été adopté l'année dernière. « Nous souhaitons tous qu'un jour le Bélarus rejoigne notre famille européenne fondée sur des valeurs communes en devenant un membre à part entière du Conseil de l'Europe. Notre Organisation se tient prête à œuvrer pour la mise en œuvre du Plan d'action afin de contribuer au rapprochement de la législation bélarusse avec les normes démocratiques européennes », ont affirmé les trois dirigeants.

« Le Conseil de l'Europe, fort de son expertise et de son expérience, est prêt à soutenir un tel dialogue, en coopération avec d'autres partenaires internationaux, et en particulier à contribuer à l'adoption des réformes constitutionnelles nécessaires », ont-ils souligné.

Enfin, les dirigeants du Conseil de l'Europe ont appelé « à la libération immédiate de tous les manifestants placés en détention, à l'arrêt de tous les mauvais traitements et à ce que les actes de brutalité policière fassent de toute urgence l'objet d'enquêtes transparentes. La légitimité ne peut se fonder sur la répression. Elle découle d'un processus électoral libre, équitable et fondé sur l'État de droit ».

Situation au Bélarus : déclaration du Président du Congrès

CONGRÈS DES POUVOIRS LOCAUX ET RÉGIONAUX STRASBOURG 26 AOÛT 2020

Le Président du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe, Anders Knape, a fait la déclaration suivante sur la situation au Bélarus :

"Les événements survenus au Bélarus à la suite de l'élection présidentielle ont mis en évidence le désir de la population de voir un changement démocratique dans le pays et le besoin urgent d'un dialogue entre les citoyens et les autorités.

Au cours des dernières années, le Congrès a poursuivi sa coopération avec le Bélarus en vue d'améliorer l'autonomie locale dans le pays, car nous sommes convaincus que les réformes démocratiques doivent nécessairement passer par une décentralisation du pouvoir au niveau local et régional et une plus grande participation des citoyens à la gouvernance de leurs collectivités.

Le Congrès continuera à soutenir la démocratisation au Bélarus, en soulignant l'importance de créer un environnement fondé sur la confiance des citoyens et l'engagement de la société civile dans la prise de décision. Nous sommes prêts à apporter notre expertise afin d'améliorer le cadre législatif du pays, à la lumière de la Charte européenne de l'autonomie locale et de son protocole additionnel sur le droit des citoyens à participer aux affaires des collectivités locales."